Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260310-DELIB102026-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 10 mars 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 10 mars 2026 à 18 h 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.
Etaient présents, les Conseillers municipaux en exercice :
M. David QUEINNEC - Mme Patricia QUERE - Mme Fanny SAINT GEORGES - M. Benoit BARANTAL - Mme Nathalie CORLOUER - M. GODEC Denis - Mme Jennet LEYDET -
M. Yvan LEDEME – M. Kévin LOISEL- Mme Valérie POULIQUEN - M. Ludovic LE BRAS.

Pouvoirs :
Mme Magali DA ROSA COELHO à Mme Valérie POULIQUEN,
Mme Patricia QUERE à M. Philippe GUEGUEN.

Absente excusée : Mme Florence LE MER.

Date de la convocation le 06/03/2026.
Date d'affichage de la convocation : 06/03/2026.
Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER.

• Délibération 2026 10 : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

M. Denis GODEC, Conseiller Municipal expose à l'assemblée le projet d'inscription au Plan départemental d'un itinéraire de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant : *Croas Mélar ---Pontigou.*

L'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), effective après délibération du Conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.
Ce premier chemin peut être répertorié.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260310-DELIB102026-DE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le passage de randonneurs sur propriété privée communale ;

- **AUTORISE** le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département et la promotion touristique de tracés ;

- **DEMANDE** l'inscription au PDIPR de cet itinéraire et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;

- **S'ENGAGE** à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe GUEGUEN.

MAIRIE DE COMMANA
29450

La secrétaire de séance
Nathalie CORLOUER.